COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 12 AVRIL 2022

--- --- --- --- --- --- --- --- ---

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'Espace Culturel Michel CANOVILLE, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 51
Date de convocation de la commune de La Hague : 6 avril 2022
Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2022
Date d'affichage des délibérations : 14 avril 2022

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSENT Marie-Suzanne, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CHARLES Véronique, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DIGARD Antoine, DIGUET Alexandra, DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRACHET Nadine, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GROF Béatrice, HAMELIN Magali, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LACOUR Arnaud, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LAVENU Patrick, LECOSTEY Fabrice, LECOSTEY Jean, LEDAUPHIN Nathalie, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MESNIL Flavie, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROUCAN Robert, SANSON Fabienne, SANSON Noël, SEBIRE Marine, TARDIF Pierre, TESTELIN Sébastien, TOLLEMER Pierre.

EXCUSES : ALMIN Corinne, COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, FLAMBART Corinne, FRIGOUT Jean-Marc, LERENDU Patrick, TRAVERT Laurent.

PROCURATIONS :
Monsieur CANOVILLE Laurent a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.
Monsieur CRANOIS Louis a donné procuration à madame HAMELIN Magali.
Madame DESBOIS Noémie a donné procuration à monsieur GAUMAIN Mathieu.
Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à monsieur GASNIER Philippe.
Madame JACQUET-ROCQUET Sophie a donné procuration à madame DELACOUR Thérèse
Madame LAVENU Axelle a donné procuration à monsieur PELLERIN Éric.
Madame LEMONNIER Caroline a donné procuration à madame LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse.

Monsieur LETOURNEUR Bruno a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.

M. GAUMAIN arrive à 18h40.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote.

Mme BEDEL arrive à 18h45.

88DL2022-003 Contractualisation Validation des projets inclus au Contrat de Pôle de Services

Par 53 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les projets des volets Attractivité, Centralité et Cohésion sociale de la mairie de La Hague au contrat de pôle de services du département de la Manche.
- Donner tous pouvoirs au maire pour l'exécution de la présente délibération.

88DL2022-004 Convention-cadre de partenariat pour le projet Géoparc de La Hague entre la commune de La Hague, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique du Cotentin

Par 49 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention-cadre de partenariat pour le projet Géoparc de La Hague entre la commune de La Hague, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique du Cotentin.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions spécifiques liées à cette convention-cadre de partenariat pour le projet Géoparc de La Hague entre la commune de La Hague, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la SPL de développement touristique du Cotentin.

52DL2022-001 Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Par 52 voix pour et 9 voix contre le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les modifications proposées.
- Adopter le règlement du conseil municipal modifié.

536DL2022-001 Modification de la composition des commissions

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder au remplacement de Mme MOULIN par Mme SEBIRE dans les commissions suivantes :

  Commission Education – Jeunesse, membre suppléant
  Commission Solidarités, membre suppléant,
  Commission Développement durable, membre titulaire,

- Procéder au remplacement de Mme AVOINE par Mme MESNIL dans les commissions suivantes :

  Commission Education – Jeunesse, membre suppléant
  Commission Logement, membre suppléant
  Commission Ressources humaines, membre titulaire

- Procéder au remplacement de M. LAURENT par M. CANOVILLE, dans les commissions suivantes :

  Commission Affaires générales, membre suppléant
  Commission travaux, membre titulaire
  Commission développement durable, membre titulaire
  Commission Sports et vie associative, membre suppléant

75DL2022-002 Versement de subventions dans le cadre des opérations de soutien au peuple ukrainien

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à verser une participation aux frais de transport des dons en Moldavie en fonction d'une répartition à déterminer entre les partenaires et tenant compte des 55 cartons donnés par la commune de La Hague.
- Autoriser madame le maire à verser une subvention de soutien direct au peuple Ukrainien pour un montant 10 000 € au bénéfice de la Croix Rouge via le dispositif FACECO.
- Autoriser madame le maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

↳ 711DL2022-003 Approbation des comptes de gestion 2021

Par 56 voix pour et 5 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les comptes de gestion du budget principal de la commune de La Hague de l'exercice 2021 présentés par le trésorier et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs.

- Approuver les comptes de gestion des budgets annexes de l'exercice 2021 présentés par le trésorier et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs suivants :

  Budget annexe Campings de La Hague
  Budget annexe Boutiques des équipements culturels
  Budget annexe Maison médicale
  Budget annexe Gîtes de La Hague
  Budget annexe Lotissement Les Aubépines

↳ Election du président de séance

Madame MAHIER propose d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif :

- Monsieur BELHOMME 58 voix
- Madame CHARDOT Mélanie 2 voix
- Madame ADOUE Chantale 1 voix

Monsieur BELHOMME est désigné pour présider la séance pendant le vote du compte administratif.

Madame MAHIER quitte la séance.

↳ 711DL2022-004 Comptes administratifs 2021

Par 53 voix pour, 6 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget principal 2021.

Par 52 voix pour, 6 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe « Campings de La Hague »,

Par 54 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe « Boutiques des équipements culturels »,

Par 51 voix pour et 9 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe « Gîtes de La Hague »,

Par 54 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe « Maison Médicale »,

Par 54 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Aubépines »,

Monsieur PERROTTE arrive à 19h40.

Madame MAHIER reprend la présidence.

711DL2022-005 **<u>Budgets primitifs 2022</u>**

Par 51 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le vote du budget primitif principal 2021.

Par 52 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif annexe des « Campings de La Hague ».

Par 49 voix pour, 7 voix contre, 5 abstentions, et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe des « Boutiques et équipements culturels ».

Par 52 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe de la « Maison Médicale ».

Par 46 voix pour, 7 voix contre, 7 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe des « Gîtes de La Hague ».

Par 48 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement « Les Aubépines ».

72DL2022-001 **Fixation des taux de contributions directes locales pour 2022**

Par 60 voix pour et 2 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,70 %.
- Fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,04 %.

710DL2022-001 **Taxes et produits irrécouvrables – Budget principal**

Par 62 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 224,44 €.
- La charge financière sera constatée au chapitre 65, compte 6541 du budget principal.

75DL2022-004 **Budget principal – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale et convention**

Par 61 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale.
- Autoriser madame le maire à procéder au versement de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget de l'action sociale.

710DL2022-002 **Durée d'amortissement des terrains de gisement**

Par 60 voix pour, 1 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'amortissement sur un an du montant figurant au compte de bilan 2114 de la commune.

12DL2022-001 **Circuit de karting de la Lande Saint-Nazaire – Renouvellement de la délégation de service public Choix du mode de gestion**

Par 62 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Acter le principe de gestion déléguée, des installations de karting de la Lande Saint-Nazaire, par voie d'affermage pour une durée de 5 ans.

- Mettre en œuvre la délégation de service public en procédant à la mise en concurrence du contrat de concession pour le choix du futur délégataire.

Monsieur TESTELIN quitte la séance à 20h.

34DL2022-001 **Demande d'extension du périmètre d'intervention du site Pointe de Jardeheu Anse Saint Martin par le Conservatoire du Littoral Commune déléguée d'Omonville-la-Rogue**

Par 50 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Emettre un avis favorable pour l'intervention du Conservatoire du Littoral sur le territoire de la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue, sur le périmètre.

- Autoriser madame le maire de signer tout acte administratif y afférant.

75DL2022-005 **Demande de subvention association des pêcheurs plaisanciers de la NAUE Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux**

Par 57 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'association des pêcheurs plaisanciers de la NAUE.

- Imputer la dépense à l'article 6574 du budget général 2022.

- Autoriser madame le maire de signer tout acte administratif y afférant.

75DL2022-006 **Demande de subvention association des usagers du port Racine Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder une subvention d'un montant de 300 € à l'association des usagers du port Racine.

- Imputer la dépense à l'article 6574 du budget général 2022.

- Autoriser madame le maire de signer tout acte administratif y afférant.

75DL2022-007 **Demande de subventions 2022 Foire aux moutons**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser une subvention d'un montant de 16 000 € au profit du Comité de Foire de Jobourg.

- Apporter l'aide matérielle nécessaire au bon fonctionnement de la manifestation, dont le coût est estimé à environ 13 000 €.

- Inscrire la dépense à l'article 6574 du budget général de l'exercice 2021.

- Autoriser le versement de la subvention sous réserve du maintien de la manifestation.

- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

↳ **75DL2022-008** **Bilan surpopulation de chats errants 2021**
Conventionnement et subventions 2022

Par 58 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Conventionner avec la fondation 30 millions d'amis et avec « 40 en chats ».

- Prévoir une subvention totale de 3 000 € en 2022, répartie entre la fondation 30 millions d'amis et l'association « 40 en chats » :
    - de verser une subvention de 1 400 € à la fondation 30 millions d'amis (moyenne de 40 chats à 70 €)
    - de verser une subvention de 1 600 € à l'association « 40 en chats » pour les éventuelles euthanasies, les pipettes de traitement et les croquettes (à l'issue de la stérilisation des chats) ;

- Autoriser la dépense à l'article 6288 du budget 2022 de la commune de La Hague.

- Autoriser madame le maire pour la signature de tous les actes nécessaires à cette proposition.

↳ **88DL2022-005** **Convention de rétrocession d'un assainissement non collectif**
Commune déléguée d'Acqueville

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Dénoncer la convention signée le 10 octobre 2002 pour la parcelle ZD 98 devenue pour partie ZD 314.

- Rétrocéder cet équipement d'assainissement non collectif aux propriétaires de la parcelle ZD 314 au prix de l'euro symbolique.

- Autoriser madame le maire à la signature de tout document afférant à ce dossier.

↳ **88DL2022-006** **SPANC : rupture de conventions en cas de modification**

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Bien vouloir dénoncer et mettre un terme aux conventions de SPANC dès qu'il y a cession ou modification de l'emprise foncière, charge aux nouveaux propriétaires d'assumer la pleine responsabilité de ces installations d'Assainissement Collectif (ANC).

- Céder les installations à l'euro symbolique,

- Informer les professionnels de l'immobilier (notaires, agences immobilières…).

31DL2022-001 **Avis sur l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Emettre un avis favorable pour l'acquisition par le Conservatoire du Littoral des parcelles citées ci-dessus.

84DL2022-001 **Demande d'extension cabinet Maison Médicale**
Commune déléguée de Beaumont-Hague
Autorisation de programme

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour un montant de 30 000 € HT.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2135, sur le budget de la maison médicale.

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions afférentes.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

83DL2022-003 **Autorisation de programme**
Aménagement carrefour de Clairefontaine
Commune déléguée de Biville

Par 57 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux de sécurisation du carrefour de Clairefontaine sur la commne déléguée de Biville pour un montant de **100 000 € TTC.**

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1209.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↳ **83DL2022-004** **Autorisation de programme**
Aménagement du parking de la Chapelle
Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux

Par 58 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement de parking de la chapelle de Saint-Germain-des-Vaux pour un montant de **80 000 € TTC.**

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1211.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↳ **83DL2022-005** **Autorisation de programme**
Aménagement urbain lotissement Les Bizeaux
Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement urbain au lotissement « Les Bizeaux » sur la commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux pour un montant de **320 000 € TTC.**

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1212.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

83DL2022-006 **Autorisation de programme**
Aménagement urbain Rue des Digues
Commune déléguée d'Urville-Nacqueville

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- approuver l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement urbain à la rue des Digues sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville pour un montant de **730 000 € TTC.**

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1213.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

83DL2022-007 **Autorisation de programme**
Réfection cale de la Devise – Vauville

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux de réfection de la cale de la Devise sur la commune déléguée de Vauville pour un montant de **40 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1217.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

88DL2022-007 **Autorisation de programme**
Mise en place de bornes de recharges électriques
Commune déléguée de Beaumont-Hague

Par 60 voix pour et 1 abstention le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour la mise en place de bornes de recharge électriques pour un montant de **66 600 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du programme n° 1225.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↳ **88DL2022-008** **Programme d'investissement 2022**
Effacement, extension et renforcement de réseaux
Les carrières RD 45 - Omonville-la-Rogue - Participation du SDEM 50

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative aux travaux d'effacement de réseaux au au lieu dit « Les Carrières » sur la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue (APS 386 014) pour un montant de **39 400 €.**

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2041583-816 du service G45.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

- Rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet.

↳ **88DL2022-009** **Programme d'investissement 2022**
Effacement, extension et renforcement de réseaux
Le Val Ficot – Vauville – Participation au SDEM 50

Par 57 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative aux travaux d'effacement de réseaux au au lieu dit « Le Val Ficot » sur la commune déléguée de Vauville (APS 623 013) pour un montant de **15 000 €**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2041583-816 du service G45.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

- Rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet.

88DL2022-010 **Programme d'investissement 2022**
Effacement, extension et renforcement de réseaux
Hameau Fleury et hameau Samson – Gréville-Hague-
Participation au SDEM 50

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative aux travaux d'effacement de réseaux au hameau Fleury et hameau Samson sur la commune déléguée de Gréville-Hague (APS 220 015) pour un montant de **45 700 €**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2041583-816 du service G45.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

- Rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet.

88DL2022-011 **Programme d'investissement 2022**
Effacement, extension et renforcement de réseaux
Hameau Cousin – Gréville-Hague - Participation au SDEM50

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative aux travaux d'effacement de réseaux au hameau Cousin sur la commune déléguée de Gréville-Hague (APS 220 015) pour un montant de **18 840 €**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2041583-816 du service G45.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

- Rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet.

88DL2022-012 **Programme d'investissement 2022**
Rénovation réseau éclairage public – Participation au SDEM50

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative aux travaux de rénovation d'éclairage public programme 2022 pour un montant de **192 440 €**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2041583-814 du service G45 Voirie et Eclairage Public.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

88DL2022-013 **Aménagement de l'enclos paroissial de la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'enclos paroissial sur la commun déléguée d'Omonville-la-Rogue pour un montant de **342 600 € TTC.**

- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 1224 du service G44.

  Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

710DL2022-003 **Rénovation du centre technique communal**

Par 52 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative à la rénovation du centre technique pour un montant de **90 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2031 du service G44.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

710DL2022-004 **Travaux de maintien en condition et amélioration des bâtiments de la commune de La Hague 2021/2022**

Par 56 voix pour , 2 abstentions et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative aux travaux de maintien en condition 2021/2022 pour un montant de **345 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2313 du service 1194.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

710DL2022-005 **Renouvellement du matériel technique de la commune de La Hague**

Par 58 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la participation financière relative au renouvellement du parc matériel programme 2022 pour un montant de **232 575, 85 € TTC.**

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2188 du service G47.

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Madame le maire est habilitée à solliciter les subventions correspondantes.

- Donner pouvoir à madame le maire pour signer toutes les actes relatifs au règlement des dépenses.

↳ 710DL2022-006 Renouvellement du parc matériel et véhicules - Autorisation de programme

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver pour 2022 l'autorisation de programme relative au renouvellement du parc matériel et véhicules de la commune de La Hague pour un montant de 562 960 € TTC.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur les lignes budgétaires 2182 et 2188 du budget G40.

- Madame le maire est habilitée à solliciter les subventions correspondantes.

- Madame le maire est autorisée à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à l'acquisition du matériel et des véhicules.

↳ 88DL2022-014 Compétence assainissement pluvial urbain

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter d'exercer, par voie de délégation de la communauté d'agglomération, la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2026.

- Autoriser le maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines dont le modèle est annexé et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↳ 75DL2022-009 Versement de subventions aux associations du territoire

Par 56 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, aux associations partenaires suivantes, une subvention de fonctionnement pour la participation à l'activité Eveil Sportif 2021/2022 au titre de l'exercice 2022 :

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT EVEIL SPORTIF 2021/2022 AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE PARTENAIRES	
Associations	**Proposition d'attribution**
Assun Sambo Combat - 5 séances pour l'activité Sambo	250,00 €
Assun Tennis de table – 5 séances pour l'activité Tennis de Table	250,00 €
Assun Tennis de table – 5 séances pour l'activité Tchouk ball	250,00 €
TOTAL	**750,00 €**

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, à l'association sportive suivante, une subvention de fonctionnement pour la régularisation des interventions scolaires de janvier à juin 2021 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INTERVENTIONS SCOLAIRES 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Association	**Proposition d'attribution**
Pôle Nautique Hague	5 808,00 €
TOTAL	**5 808,00 €**

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, aux associations de proximité suivantes, des subventions de projets au titre de l'exercice 2022 :

SUBVENTIONS DE PROJET 2022 AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITE	
Association	**Proposition d'attribution**
Cotentin Moto Sport – Motocross du 24 avril 2022	1 100,00 €
Cotentin Moto Sport – Enduro de La Hague 4 septembre 2022	1 100,00 €
Cœur d'enfant – La Barjo 16 au 19 juin 2022	7 000,00 €
TOTAL	**9 200,00 €**

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2021-2022 :

SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2021-2022		
Bénéficiaires : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA. Montant de l'aide : 25 % du coût de l'inscription plafonné à 50,00 € Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de la Hague. Dérogation si l'activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d'aucune offre sur le territoire.		
Association	**Nombre d'enfants**	**Montant attribué**
Hague Natation	1	18,13 €
Tennis Club de la Hague	1	26,60 €
TOTAL	**2**	**44,73 €**

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.

- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↳ **89DL2022-007** **Autorisation de programme**
Création / remplacement d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée de Gréville-Hague

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme n°1221, relative à création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée de Gréville-Hague, au montant de **47 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2313.

- Madame le maire est habilitée à solliciter les subventions correspondantes.

- Madame le maire est autorisée à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

↳ **89DL2022-008** **Autorisation de programme**
Création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme n° 1222, relative à création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux, au montant de **53 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2313.

- Madame le maire est habilitée à solliciter les subventions correspondantes.

- Madame le maire est autorisée à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

↳ **89DL2022-009** **Autorisation de programme**
Création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville

Par 58 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme n°1223, relative à création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville, au montant de **40 000 € TTC**.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2313.

- Madame le maire est habilitée à solliciter les subventions correspondantes.

- Madame le maire est autorisée à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

89DL2022-010 **Convention de mise à disposition du plan d'eau Clairefontaine Commune déléguée de Biville**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Habiliter madame le maire à signer la présente convention avec l'association « La Truite Cherbourgeoise », pour la surveillance et pratique de la pêche du site de Clairefontaine situé à Biville.

710DL2022-007 **Construction d'une cuisine centrale Augmentation de l'autorisation de programme n° 1156 relative à l'approvisionnement en énergie**

Par 53 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'augmentation de programme relative à la construction de la cuisine centrale de 107 502 € TTC, soit un montant global de 5 446 002 € TTC.

- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget, programme 1156.

- Le maire est habilité à solliciter les subventions correspondantes.

- Le maire est autorisé à déposer toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

81DL2022-002 **Règlement intérieur de la restauration collective de la commune de La Hague avec entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2022-2023 (en remplacement de l'actuel prenant fin au 31 août 2022)**

Par 56 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider le règlement intérieur de la restauration collective de la commune de La Hague, avec entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2022-2023, en remplacement de l'actuel qui prendra fin au 31 août 2022.

↳ **33DL2022-001** **Règlement intérieur et contrat d'occupation du caravaning du Hâble**
Commune déléguée d'Omonville-la-Rogue

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter le règlement intérieur du camping du Hâble, Omonville La Rogue.
- Adopter le contrat de mise à disposition des emplacements.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↳ **712DL2022-001** **Harmonisation des tarifs des campings de la commune de La Hague – Modificatif**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter les nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 15 avril 2022.

↳ **33DL2022-002** **Entretien des installations de chauffage, production eau et ventilation**
Les charges locatives récupérables

Par 57 voix pour, 3 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la facturation des entretiens des installations, à compter du 1er juillet 2022, sous forme de charge mensuelle, aux locataires concernés, selon le cout de l'intervention de l'entreprise et pour l'année 2022, selon les tarifs inscrits dans les tableaux annexés.
- Les locataires seront destinataires d'un avenant au contrat de location.
- Approuver la décision que tout mois commencé est dû dans son intégralité.
- Charger madame le maire de l'exécution de cette délibération.

↳ **41DL2022-003** **Modification du tableau des effectifs budgétaire**

Par 59 voix pour et 2 abstentions le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes proposés.

- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.

- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

75DL2022-003 **Subvention amicale territoriale**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter les dispositions susvisées.

- D'inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, article 6574.

52DL2022-002 **Création d'un comité social territorial commun entre la commune de La Hague, le CCAS, l'EHPAD et le SSIAD**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de La Hague, du CCAS, de l'EHPAD et du SSIAD.

- Placer ce Comité Social Territorial auprès de la commune de La Hague.

- Informer monsieur le président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Manche de la création de ce Comité Social Territorial commun.

- Madame le maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

52DL2022-003 **Composition du comité social territorial et de la FSSSCT(Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail)**

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Fixer à 6, le nombre de représentants titulaires du personnel du comité social territorial, ce nombre est fixé à 6 pour les représentants titulaires de la collectivité.

- Le nombre de sièges titulaires du collège des représentants titulaires du personnel en FSSSCT est identique à celui du CST.

- Maintenir le paritarisme numérique au comité social territorial et la FSSSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.

- Le recueil, par le comité social territorial et la FSSSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

- Autoriser madame le maire à ester en justice, avec éventuellement l'aide d'un avocat, pour tout litige lié aux élections professionnelles.

↳ **89DL2022-011** **Programmation artistique festival La Rue Bucolique - édition 2022**

Par 60 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la programmation de la 16e édition du Festival La Rue Bucolique 2022.

- Inscrire les dépenses relatives à cette manifestation au budget 2022.

- Autoriser madame le maire à signer tous les documents contractuels relatifs à la mise en œuvre de cette programmation.

↳ **89DL2022-012** **L'école des arts vivants de La Hague : tarifs inscription**

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la tarification de l'Ecole des arts vivants à compter du 1er septembre 2022.

- Autoriser madame le maire à signer tous les documents contractuels relatifs à cette proposition.

- Inscrire les recettes relatives à cette opération sur les budgets 2022 et 2023.

↳ **75DL2022-010** **Demande subventions projet associations culturelles**

Par 59 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022 sur l'imputation 6574.

- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↳ **712DL2022-002** **<u>Salles communales : annulation des réservations période Covid remboursement des arrhes</u>**

Par 58 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder aux remboursements des arrhes pour les usagers qui ont annulé leur réservation entre le 20 décembre et le 16 février sur demande écrite des locataires.

- Autoriser madame le maire à signer tous les actes administratifs en lien avec ce dossier.

Madame MAHIER lève la séance à 22h25.

Le maire.

Commune de La Hague

Manuela MAHIER.